

Ecole primaire de Leyviller
Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre 2021-2022
lundi 8 novembre 2021

Etaient présents :

- M. Ballié, maire de Leyviller, M. Steiner, conseiller municipal ;
 - les représentants des parents d'élèves : Mmes Lepage, Polak et Stepien
 - l'équipe enseignante : Mmes Berthold, Diversin et Fromholtz
- Absentes excusées : Mmes Fey et Rinaldi

Elections des représentants des parents d'élèves -----

Elles ont eu lieu le vendredi 8 octobre : sur 80 électeurs, 48 ont voté (34 suffrages exprimés).
Ont été élus à l'unanimité : Mmes Lepage, Stepien et Fey, titulaires et Mmes Polak et Rinaldi
comme suppléantes.

Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

Effectifs -----

Actuellement : 5 PS, 6 MS, 9 GS soit 20 élèves dans la classe de Mmes Fromholtz et Butlingaire
7 CP et 3 CE1 soit 10 élèves dans la classe de Mme Berthold
4CE2, 6 CM1 et 9 CM2 soit 19 élèves dans la classe de Mme Diversin
Effectif total : 49 élèves

Pour la prochaine rentrée, il y a 9 CM2 qui partent en 6ème et 10 PS qui entrent.

Fréquentation scolaire / Absentéisme -----

L'école est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans. Pour les élèves de PS, des modalités d'aménagement du temps de l'après midi sont possibles sur demande écrite des parents (aucun PS dort à l'école cette année).

Taux de présence pour septembre/octobre :

- En maternelle : 94,2%
- En CP/CE1 : 98,2%
- En CE2/CM1/CM2 : 96,5%

Règlement Intérieur -----

Le règlement intérieur n' a pas été modifié. Il est soumis au vote et est voté à l'unanimité.

Sécurité / Exercices d'évacuation, de confinement et PPMS -----

- Le premier exercice d'évacuation Incendie a eu lieu le vendredi 17 septembre 2021.
Tout s'est bien déroulé, sans stress. Les élèves se sont regroupés aux endroits prévus.
- Le dispositif Vigipirate, mis en place depuis plusieurs mois, est toujours d'actualité. Ceci nous invite à avoir une vigilance sur les questions de sécurité afin d'assurer une sûreté optimale envers les élèves et les personnels. Donc concrètement :
 - Éviter les attroupements devant les portes d'accès à l'école
 - Aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant les établissements.
 - Toutes les portes des bâtiments et les 2 portails sont fermés à clé en permanence .

Demande à la Mairie : installer un visiophone à la porte d'entrée ?

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (qui répartit le rôle des adultes) a été actualisé et est présenté par la directrice. Les membres du conseil d'école peuvent également voir les plans pour évacuation et confinement. Chaque membre le signe.

Un 1er exercice de mise en sécurité « Attentat intrusion/ se cacher » s'est déroulé dans chaque classe le lundi 4 octobre. Il a été demandé aux élèves de se cacher dans le silence (dans différents lieux choisis à l'avance dans leur salle de classe). Aucune difficulté dans la classe de Mme Diversin : les élèves connaissent leur rôle et le lieu de rassemblement. Pour les maternelles, il n'y a pas eu de problème : ils ont fait un barrage avec le bureau de Brigitte et les étagères. Au vue de la situation sanitaire actuelle et pour éviter le brassage des enfants, les élèves de la

classe de Mme Berthold se sont confinés dans leur classe au lieu d'aller rejoindre la classe des maternelles. Chaque enfant s'est caché sous sa table.

Un 2ème exercice « Attentat intrusion / s'enfuir » est programmé le 12 novembre, pour montrer aux enfants « comment et où » se rendre au point de ralliement, qui est le foyer communal.

● **Protocole sanitaire** : Nous sommes repassés en niveau 2.

Nous concernant, il n'y a pas de grands changements mise à part le protocole en cas d'un enfant positif à l'école.

La Moselle fait partie des 10 départements qui organise des opérations de dépistage dès le signalement d'un cas confirmé de Covid dans une classe pour éviter au maximum les fermetures de classes.

Cette expérimentation sera applicable à deux conditions :

- que le dépistage ait lieu le jour même ou le lendemain au plus tard ;
- que les résultats vous soient communiqués moins de 48h après le signalement du 1er cas.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie la classe sera fermée.

La classe pourra également être fermée si plus de 3 cas sont détectés au total en incluant le premier élève qui a contracté la Covid.

Lorsque les conditions, notamment concernant les délais, sont remplies :

- les élèves testés dont le résultat est négatif pourront rester en classe . Ils participeront à un second dépistage organisé 7 jours après le premier et devront porter le masque en intérieur comme en extérieur à partir du CP ;
- les élèves dont le résultat est positif devront s'isoler 10 jours ;
- les élèves qui n'ont pas été testés ne pourront revenir en classe qu'après un isolement de 7 jours.

RAPPELS du protocole sanitaire de l'école :

- Les portes de l'école ouvrent aux horaires habituels et chaque classe a son entrée et sa sortie propre. Dans la perspective de fluidifier les passages, les enfants seront accueillis **au fur et à mesure de leur arrivée**, pas de regroupement devant les grilles pour respecter la distanciation :

les élèves de la Maternelle : Accès par le portail blanc (entrée habituelle)

les élèves de CP/CE1/CE2 : Accès par la porte d'entrée (côté Mairie)

les élèves de CM1/CM2 : Accès par le grand portail (entrée habituelle)

- A l'école maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, ...) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas de manière impérative dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe. Chaque enfant a sa table individuelle, espacée le plus possible des voisins.

- Il faut limiter le brassage des élèves entre les classes. D'où les entrées et sorties séparées et récréations alternées pour chacune des classes :

9h45-10h00 et 14h50-15h05 : Maternelle

10h10-10h35 et 14h30-14h45 : CP/CE1

10h40-10h55 et 15h10- 15h25 : CE2/CM1/CM2

- Les gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter et éviter les embrassades) doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Le lavage

lavage des mains est prévu à l'entrée en classe, après le passage aux toilettes, en sortant et en rentrant de récréation et avant de rejoindre les parents. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique est utilisée à l'élémentaire.

- L'aération des locaux est fréquente et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés pendant chaque récréation, entre-midi et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit désormais avoir lieu au minimum toutes les deux heures.
- Plusieurs fois par jour, les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées (sanitaires (Mireille aussi vient entre-midi), poignées de portes, interrupteurs, rampes, ...)
- Il en sera de même chaque soir pour les sols, les tables et les chaises.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.
- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :rise de température de son enfant avant qu'il ne parte à l'école et surveillance d'éventuels symptômes

Non scolarisation d'un enfant si :

- il a 38°C ou plus
- il a été identifié contact à risque
- lui ou un membre de sa famille présente des symptômes ou a été testé positif

Information obligatoire à la directrice si survenue d'un cas confirmé ou suspicion.

- Procédure de gestion d'un cas COVID :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), l'élève sera isolé dans un endroit dédié permettant sa surveillance, dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, dans le respect des gestes barrières.

Les parents (ou responsables légaux) seront contactés sans délai afin qu'ils viennent chercher leur enfant au plus vite, dans le respect des gestes barrières.

La conduite à tenir sera alors rappelée aux parents : consultation médicale chez le médecin traitant qui décidera de modalités de dépistage de l'élève ; et éviter les contacts.

Un nettoyage approfondi de l'endroit où a été isolé la personne sera effectué.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Il en sera de même en cas de symptômes chez un adulte de l'établissement.

En cas de test positif :

Le directeur d'école informe IA-DASEN qui indiquera la fermeture ou pas.

Projet d'école -----

Un nouveau projet d'école sera élaboré cette année en période 3, puis validé par l'Inspectrice. Il vous sera présenté au dernier conseil d'école, pour être mis en œuvre à la rentrée 2022.

La charte de la laïcité-----

Elle est affichée dans les 2 tableaux d'affichage. Elle a été distribuée à chaque famille dans le cahier de liaison et a été signée. Tous les usagers de l'école, élèves, parents, enseignants et personnels, y sont soumis.

Organisation des APC -----

Pour cette 1ère période, les APC se sont déroulées les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 16h45 :

- 5 GS ont travaillé le langage oral et le vocabulaire avec Mme Fromholtz
- 4 GS ont travaillé sur un projet : « Livre de recettes » avec Mme Bultingaire
- Les 3 CE1 ont consolidé leur acquis en lecture
- Les 2 CM2 ont travaillé la numération et un groupe de 4 élèves (2CM1 et 2CM2) ont travaillé l'orthographe

Evaluations nationales CP/CE1 -----

Les élèves de CP et CE1 ont effectué des évaluations nationales durant la 1ère quinzaine de septembre. Ces évaluations permettent d'identifier les points forts et faibles des enfants en français et en mathématiques, et ainsi de mettre en place une réponse adaptée.

Les CP auront une 2ème série d'évaluations en février.

Une restitution individuelle aux familles a été faite.

Association de l'école « L'école buissonnière de Leyviller »-----

Le comité a été renouvelé, lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2021 :

- Présidente : Mme Berthold et vice-présidente Mme Boldan
- Trésorière : Mme Diversin et trésorière-adjointe Mme Polak
- Secrétaire : Mme Fromholtz et secrétaire-adjointe Mme Becker

Action menée : la vente de fleurs, qui a bien fonctionné

Actions prévues : vente de fromages et loto de Noël

Action annulée suite au changement de protocole sanitaire : Arbre de Noël

Dépenses :

- la semaine du goût : achat de différents fromages et pains (130€)
- achat de peinture pour peindre les crayons

Projets / Sorties -----

- Pas de sortie USEP pour l'instant (on se réunira avec les enseignants en période 4 pour fixer ou pas des rencontres)
- Sortie au Verger école de Cappel avec la visite de la fabrique à jus de pommes pour les Maternelles et CP/CE1
- 5 octobre : Sortie au Musée de la mine à Petite-Roselle pour les 2 classes élémentaires
- Remplissage de l'hôtel à insectes, fabriqué par Jean- Luc et le Maire. Il a été installé dans le fond de la cour.
- Installation de 4 carrés en bois pour faire un jardin pédagogique.
Mme Meichelbeck a proposé plusieurs idées : installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage et organiser un jardin inter-générationnel afin de profiter du savoir faire des anciens
Suite à ces actions, l'école pourra être labellisée 3D (école en Démarche de Développement Durable)
- Proposition de faire une formation « Gestes 1er secours » par les pompiers dans le cadre d'une manœuvre.
- Commande matériel numérique : 16 tablettes + 1 PC portable, financé à 35% par le Département. Réception au printemps ?

Travaux-----

- Construction du potager (carrés en bois) pendant l'hiver

Merci à la Mairie pour les travaux effectués